

# Conseil Municipal du lundi 26 septembre 2022

## Espace Culturel Capellia, Salle Piaf - 19 h

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

***PREND ACTE DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPETENCES QUI LUI SONT DELEGUEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)***

**PREND ACTE** du débat sur le Rapport Activités 2021 de NANTES MÉTROPOLE.

**ADOpte** la rétrocession à la Ville des emprises foncières appartenant à Loire – Atlantique Développement la ZAC de la Source.

**ADOpte** l'acquisition d'une parcelle en zonage naturel BK 323 aux Cahéreaux, auprès des consort Corbat.

**DONNE** un accord de principe sur la station radiotéléphonique Église Sainte-Catherine – Convention d'occupation précaire du domaine public..

**ADOpte** le réseau de chaleur sur le site de Mazaire – résiliation du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur le projet de création et transfert du portage du projet à Nantes Métropole.

**ADOpte** le groupement de commandes – Fourniture et acheminement d'électricité, gaz et services associés – lancement d'appels d'offres ouverts pour la conclusion d'accords – cadres .

**ADOpte** la convention annuelle pour le versement d'un fonds de concours par Nantes Métropole à la Ville de la Chapelle-sur-Erdre.

**APPROUVE** la fixation des tarifs des actions d'animation en direction des personnes retraitées, détentrices de la carte Pass Séniors..

**ADOpte** le renouvellement de la convention ÉCOPOLE et le bilan de perspective.

**APPROUVE** le projet de cuisine mutualisée avec deux unités de production de repas – Adhésion à une première convention de groupement de commandes entre les villes de Saint-Herblain, Orvault et La Chapelle sur Erdre - Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage - Prestations nécessaires à la création de la structure mutualisée chargée de la construction et de l'exploitation de la cuisine – Adhésion à la fédération des élus des EPL.

**APPROUVE** le projet de cuisine mutualisée avec deux unités de production de repas - Adhésion à une deuxième convention de groupement de commandes entre les villes de Saint-Herblain, Orvault et La Chapelle sur Erdre - Lancement d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des études de programmation, le suivi des marchés d'études, de travaux et la mise en service des moyens relatifs au projet de cuisine mutualisée .

**APPROUVE** le renouvellement de la convention scolaire relative à l'utilisation du centre aquatique « Les BASSINS D'Alphéa » .

**APPROUVE** le soutien financier exceptionnel à la compagnie Jean Le Gallo.

**ADOpte** le renouvellement de la convention Pass culturel Sport.

**ADOpte** la gratuité totale à la bibliothèque municipale.

**APPROUVE** la contribution financière du CD44 pour l'utilisation des équipements sportifs par les collèges et leurs associations sportives. .

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 concernant le budget Principal Ville concernant le budget 2022.

**APPROUVE** la décision modificative n° 1 concernant le budget Principal CAPELLIA concernant le budget 2022.

**APPROUVE** l'ajustement de la subvention d'équilibre au budget CAPELLIA.

**APPROUVE** l'ajustement de la subvention d'équilibre à verser au CCAS.

**APPROUVE** l'attribution de compensation (AC) 2022.

**ADOpte** la provision pour les créances douteuses.

**ADOpte** la modification du tableau des effectifs.

**APPROUVE** le régime indemnitaire le chef de la Police municipale.

Fait à La Chapelle-sur-Erdre, le 27 septembre 2022

Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services,

Philippe GRANDJEAN

